



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
20.09.2007
Date de la convocation des conseillers :
20.09.2007
point de l'ordre du jour no:
12-B

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 28 septembre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz Tonnar,,
échevins, Hoffmann, Snel, Huss, Knaff, Jaerling, Zwally, Codello,
Wohlfarth, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal.
Absents : Maroldt, Roller, Hildgen, Hannen, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

COMMISSARIAT DE DISTRICT

- 4 OCT. 2007
Luxembourg

Objet: Avenant à la convention relative aux aides à la construction
d'ensembles pour le projet « 82-84, rue J-P Michels »

Service : Secrétariat

ESCH Esch/Alzette, le

29 OCT. 2007

Vu la convention du 28 septembre 2004 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le
Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement concernant la
construction/rénovation de logements dans le cadre de la loi modifiée du 25 février
1979 de l'aide au logement ;

Vu l'avenant du 27 juillet 2007 à la convention précitée aux termes duquel
l'article 4, intitulé « Engagement de l'Etat » est modifié comme suit:

« L'Etat participe au maximum à raison de 75% aux frais de
transformation des logements locatifs, sans que ce montant ne puisse dépasser
495.000 €, 15% TVA incluse, montant susceptible de réduction par l'application
du taux de TVA de 3% aux travaux éligibles.»

COMMISSARIAT DE DISTRICT

24 OCT. 2007

Luxembourg

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir
délibéré conformément à la loi

**approuvé
à l'unanimité**

l'avenant du 27 juillet 2007 à la convention du 28 septembre 2004 entre la Ville
d'Esch-sur-Alzette et le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du
Logement relative aux aides à la construction d'ensembles pour le projet « 82-84, rue
J-P Michels ».

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 28/09/2007
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

N° 57/07/CAC

Vu et approuvé

19. 10. 2007

Luxembourg, le
Pour le Ministre de l'Intérieur,
et de l'Aménagement du Territoire,
Le Conseiller de Gouvernement 1^{er} classe,